

Le 9 novembre 2012

Monsieur Paul DESTAILLEUR
Responsable du GADE
18 boulevard Leclerc

59100 ROUBAIX

1211-43

Cher Paul,

Je me permets de vous faire part de ma surprise lorsque j'ai lu dans le journal Nord éclair, en date du 9 novembre les propos suivants, tenus lors d'une de vos réunions (je cite) : « On se demande d'ailleurs ce que MM. Baert et Delannoy ont fait des CV que nous leur avons déposés lors de nos rencontres », rapporte la journaliste.

Pour mémoire, je vous rappelle avoir reçu une délégation du GADE le jeudi 4 octobre, de façon inopinée puisque j'ai été informé de notre rencontre par la presse le matin même ! Il y avait eu incompréhension dans la prise de rendez-vous, puisque je pensais vous voir seul, alors qu'en fait je me suis trouvé à recevoir une délégation, avec journalistes en accompagnement. Mais peu importe, je me veux à l'écoute, sensible à la cause que vous défendez et à la détresse de nombre de ceux qui, derrière votre combat, espèrent une amélioration de leur situation ; j'ai donc bien volontiers décidé de modifier mon emploi du temps afin de prendre le temps de vous entendre.

A cette occasion, quatre personnes ont effectivement sollicité une intervention de ma part. M. H. souhaitait rejoindre les effectifs de Trisélec, et cherchait à contacter mon premier adjoint Henri Gadaut : à ma demande, M. Gadaut l'a rappelé dès le lendemain. Mme F.M., résidant à Tourcoing, postulait pour un emploi dans le domaine de l'enfance ou petite-enfance : elle ne réside ni dans ma ville, ni dans ma circonscription. J'ai pourtant écrit une lettre en ce sens à son maire, mon collègue M. Michel-François Delannoy. M. D.D., roubaisien, se devait quant à lui de trouver une entreprise susceptible de l'accueillir en alternance durant une période de deux ans. Son dossier a été transmis à la MIE de Roubaix, qui par nature, dispose des contacts avec les entreprises potentiellement accueillantes. Enfin, un quatrième CV a été remis au service emploi de Wattrelos. Les courriers attestant de mes démarches existent bel et bien, et je les tiens à votre disposition, bien que, comme vous le savez, s'agissant de questions d'emploi et de situations individuelles, je n'ai pas l'habitude de communiquer copie des courriers que j'envoie.

Voilà ce que j'ai fait des CV déposés ! Ils ne sont pas restés sur un coin de mon bureau, comme les propos tenus pourraient donner à le penser ! Mais, il ne suffit malheureusement pas de présenter une demande d'emploi ou de stage pour que celle-ci trouve un aboutissement, de surcroît en un mois ! Dans le cas contraire,

le chômage serait résorbé depuis longtemps pour le plus grand bonheur de tous. Vous le savez aussi bien que moi, la situation est bien plus complexe.

Et s'il ne faut jamais renoncer, s'il faut toujours faire des efforts pour chercher et chercher encore, je considère que les élus, les maires, surtout lorsqu'ils sont députés doivent être à l'écoute, et chercher à utiliser les informations et les réseaux dont ils disposent pour aider leurs concitoyens en recherche d'emploi, recommander des candidatures, attirer l'attention sur des emplois disponibles ou les capacités professionnelles de tel ou tel, ... et, tout cela, je le fais ! Sans relâche. Avec les moyens dont je dispose.

C'est dire si je considère infondée votre interpellation par voie de presse.

Si vous souhaitez savoir ce qu'ont été les démarches qu'au nom de vos mandants j'ai accepté de faire en leur nom, vous pourriez sans hésiter appeler mes collaboratrices.

Restant toutefois à votre écoute, je vous prie de croire, Cher Paul, en mes salutations pour autant toujours très cordiales.

Le Député-Maire,

Dominique BAERT